**Votre bureau de santé scolaire vous accueille !**

Au Maine, les infirmières scolaires prennent soin de tous les élèves, en veillant à leur santé et à leur bien-être, en assurant qu’ils et elles peuvent rester à l’école et en établissant des connexions entre les familles et les partenaires communautaires. Voici certains services que l’infirmier ou infirmière scolaire peut offrir :

* surveiller les conditions de santé chroniques ;
* administrer les médicaments ;
* élaborer des plans de santé individuels ;
* surveiller la conformité aux vaccinations ;
* fournir les premiers soins ;
* se préparer aux urgences ;
* réaliser des dépistages de santé précieux incluant la vue, l’audition, la santé bucco-dentaire et la santé émotionnelle.

Les infirmiers et infirmières scolaires aimeraient que les élèves sachent qu’il est acceptable de venir les consulter, de passer pour l’administration de leurs médicaments, pour leur santé et leur bien-être.

**Informations importantes à communiquer à l’infirmière :**

Il est important de communiquer avec l’infirmier ou l’infirmière scolaire. Remplissez [le Formulaire Médical Annuel ci-joint](https://www.maine.gov/doe/sites/maine.gov.doe/files/inline-files/School%20Health%20Services%20-%20Sample%20Annual%20Health%20Form%20%5BFrench%5D%20-%208.21.2024.docx) avec toutes les informations possibles, afin qu’il ou elle puisse prendre soin de votre enfant de manière adéquate. Les informations que vous fournissez sont confidentielles et ne seront communiquées qu’aux personnes nécessaires pour assurer la sécurité de votre enfant. Indiquez votre méthode de contact préférée. Veuillez inclure des personnes à contacter en cas d’urgence lorsque l’on ne peut pas vous joindre. En cas d’urgence, si ces personnes à contacter en cas d’urgence ne peuvent être contactées, le prestataire de soins sera contacté et si nécessaire, les services d’urgence (911) seront appelés.

Si votre enfant a des restrictions alimentaires ou des croyances culturelles qui nécessitent une adaptation des soins, fournissez ces informations ainsi que ce qui pourrait réconforter votre enfant.

**Quelques questions fréquentes :**

***Quand dois-je consulter un médecin plutôt que l’infirmier ou l’infirmière scolaire ?***Si votre enfant tombe malade ou se blesse pendant les heures de classe, l’infirmier ou l’infirmière scolaire peut évaluer la situation pour décider si d’autres soins médicaux sont nécessaires ; cependant, n’envoyez pas votre enfant à l’école si ill ou elle est malade ou blessé(e) pour recevoir une telle évaluation. En cas de doute, appelez votre infirmier ou infirmière scolaire : (207)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

***Quand votre enfant doit-il ou elle rester à la maison ?***En général, les enfants doivent rester à la maison s’ils ont ou ont eu de la fièvre, des vomissements ou de la diarrhée au cours des dernières 24 heures.

***Quand votre enfant peut-il ou elle retourner à l’école après une maladie ?*** Il existe différentes directives selon la maladie, veuillez donc appeler votre infirmier ou infirmière scolaire pour obtenir des précisions. Pour la plupart des maladies courantes, votre enfant doit rester à la maison jusqu’à ce que ses symptômes s’améliorent, qu’il ou elle se sente bien et n’a plus eu de fièvre depuis 24 heures sans avoir pris de médicaments pour la fièvre. La fièvre correspond à une température de 38 °C (100,4 °F) ou plus.

***Mon enfant est déjà passé chez le médecin et a reçu une vaccination. Pourquoi devons-nous y retourner ?*** Plusieurs rendez-vous peuvent être nécessaires pour mettre à jour les vaccinations, en fonction des besoins spécifiques de votre enfant, et c’est tout à fait normal.

***Help Me Grow*** (Aidez-moi à grandir) est un ensemble de ressources pour les familles. <https://www.maine.gov/dhhs/ocfs/support-for-families/child-development>.

***Quel est le processus d’inscription à MaineCare***? Appelez le 211 pour obtenir de l’aide. Pour en savoir plus sur MaineCare, visitez : <https://www.maine.gov/dhhs/ofi/programs-services/health-care-assistance>.

***Comment trouver un médecin, un dentiste ou un prestataire de soins de santé mentale ?*** Appelez le 211 pour obtenir de l’aide. Si vous bénéficiez d’une assurance santé, votre assureur peut vous informer des médecins faisant partie du réseau. Votre infirmier ou infirmière scolaire peut connaître des prestataires locaux acceptant de nouveaux patients ! Voici quelques outils qui peuvent vous aider : <https://mainehealth.findhelp.com/> ou <https://northernlighthealth.org/Find-Help>.

***Si des services de traduction ou d’interprétariat sont nécessaires, contactez l’administration scolaire pour le plan d’accès aux langues du district.***